# 

# **Bonne nouvelle pour votre contrat INAMI !**

Chère cliente, cher client,

Vous disposez d’une police INAMI chez nous. Vous savez que nous tenons à l’indépendance de notre bureau et nous efforçons toujours de retenir la **meilleure solution possible pour vous**. Depuis peu, l’assureur Vivium propose des contrats PLCI et INAMI permettant d’investir une partie de vos primes dans un fonds de placement de la branche 23. S’agissant actuellement d’une offre unique sur le marché, nous vous proposons de changer de compagnie d’assurances.

**Une solution intéressante pour vous** **?**

Bien que les taux d’intérêt aient augmenté ces derniers temps, le potentiel de rendement en bourse (fonds de la branche 23) est toujours bien plus élevé que celui de la branche 21. Avec Vivium, vous avez donc une occasion unique d’investir 25% de vos primes dans le fonds de placements de la branche 23 Multi Dynamic Fund. **Vous pouvez ainsi profiter de la croissance du marché grâce aux primes que vous versez.** En cas de baisse du marché, le risque reste limité, car conformément à la loi, votre contrat vous garantit qu’au moment de votre pension, l’assureur doit vous rembourser au minimum les primes d’épargne que vous avez versées.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce fonds dans la [fiche d’information](https://www.vivium.be/documents/2559811/25981602/Vivium+Dynamic+Multi+Fund+NL.pdf/b8896e44-4ca0-6fba-f81a-4a8abfbd7899?t=1651833492020), mais en voici déjà les principales caractéristiques :

* Il s’agit d’un fonds de fonds, qui investit dans d’autres fonds gérés activement et des fonds indiciels passifs.
* Le fonds vise à investir 70% de ses actifs dans des fonds d’actions. Le montant restant des primes est investi en obligations, de manière à diversifier le risque.

**Comment transférer votre contrat ?**

Seuls vos nouveaux versements peuvent être investis en branche 23. Autrement dit, vos réserves existantes restent affectées en branche 21, auprès de l’assureur qui gère votre contrat existant. La solution la plus simple consiste à mettre fin au paiement de vos primes auprès de lui et à commencer à épargner dans un nouveau contrat chez Vivium.

Et pour les réserves que vous avez déjà constituées ? Avec un taux de **1,7%** en branche 21, Vivium offre actuellement **le rendement garanti le plus élevé du marché**.

**Vous envisagez de transférer votre contrat ?** Contactez-moi et je donnerai des détails sur les caractéristiques du produit, ses termes et conditions.

[Vous pouvez également déjà consulter la fiche d'information sur l’INAMI.](https://www.vivium.be/documents/2559811/31943648/FI2P+-+Vivium+-+INAMI.pdf/63ebc05a-40ee-a631-ff38-10704c9291a8?t=1682670742470)

Cordialement,

*<Votre courtier>*

*<Lien opt-out>*